



NOMS / PRENOMS	PRESENCE
<b>Représentants FSU</b>	
AUBATIN Paule	Présente
BAGGHI Jean-Marc	Représenté par ROBIN Nicolas
SEVENO Caroline	Présente
TASSIUS Denise	Présente
<b>Représentants SPEG</b>	
BOUDHAU Marlène	Représentée par LETIN Gregory
COQUIN-BOUSSISSI Rachida	Présente
REMI Céline	Présente
<b>Représentants UNSA Education</b>	
CARENE Betty	Présente
LAMARRE Constant	Présent
MARTIAL Sabine	Présente

<b>Direction du pôle Guadeloupe</b>	
JEAN-ALEXIS Célia (Vice-présidente du pôle Guadeloupe)	Présente
D'ARBAUD Keïla (Responsable administrative et financière du pôle Guadeloupe/DGS adjointe de l'UA)	Présente
<b>Personnel du pôle universitaire</b>	
CORDOVAL Chloë (Responsable administrative et financière adjointe du pôle Guadeloupe)	Présente

Madame Anne-Line JOUBERT (représentante FSU) et Monsieur Rudy CHASSELAS (représentant UNSA éducation), ont assisté à la séance sans y prendre part en tant que membres suppléants qui n'ont pas suppléé des titulaires.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** ouvre la séance à 8h43.  
La secrétaire de séance est Madame Cordoval et la secrétaire adjointe de séance est Madame Seveno.

	<b>Membres</b>
Présents	8
Représentés	2
Absents	0
<b>Total</b>	<b>10</b>

**L'ordre du jour est établi comme suit :**

**A- Approbation du procès-verbal du CSAS du jeudi 26 septembre 2024**

**B- Affaires ressources humaines**

1. Campagne d'emplois enseignants-chercheurs – année 2025
2. Campagne d'emplois BIATSS – année 2025

**C- Affaires institutionnelles**

Horaires d'ouverture du Pôle Guadeloupe

**D- Questions diverses**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** introduit le conseil par des propos liminaires où une revue des événements qui se sont tenus sur les campus du Pôle durant ces derniers mois est présentée.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** enregistre les questions diverses des membres du CSAS. Elles sont au nombre de huit.

**Madame Carène** demande des précisions concernant les vestiaires du personnel logistique. Elle s'interroge également sur les salles de travaux pratiques dont les prises internet ne sont pas activées.

**Madame Aubatin** indique qu'il n'y a pas de corbeilles pour récupérer les périodiques dans les toilettes du bâtiment recherche.

**Madame Tassius** demande ce qu'il en est de la gestion des chiens errants.

**Madame Seveno** questionne sur la réparation de la climatisation de l'amphithéâtre Gerty Archimède.

**Madame Aubatin** pose une question sur la mise à disposition d'un local syndical.

**Madame Rémi** interroge sur la mise en place de la formation spécialisée et sur la

communication du CSAS.

## **A. Approbation du procès-verbal du CSAS du jeudi 26 septembre 2024**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** indique que le procès-verbal doit être signé par la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe, par la secrétaire de séance et par la secrétaire adjointe comme précisé dans le règlement intérieur du CSAS. Le document a été envoyé à Madame Boudhau qui n'a pas encore fait de retour.

**Madame Aubatin** indique qu'en pied de page, il y a la mention « relevé de décisions » et en-tête la mention « procès-verbal ».

**Madame Seveno** indique une erreur à la page 4. Il faut remplacer le mot « publique » par « public ».

**Monsieur Robin** précise qu'il y a une coquille à la page 8. Il faut indiquer « FSDIE » à la place de « FDSIE ».

**Madame Rémi** revient sur sa prise de parole à la page 5 et souhaiterait remplacer le mot « affirme » par le mot « demande ». Elle souhaiterait l'ajout du mot « seule » dans la phrase « la capacité de mener cette réflexion sur le règlement intérieur du CSAS », après le mot « mener ».

**Monsieur Létin** s'interroge sur la conformité de l'instance et estime qu'il y a un manquement dans les délais de transmission de l'invitation et des documents aux membres élus dans le cadre du CSAS. Il fait également mention de la transmission des pièces qui doit être faite 15 jours avant le CSAS.

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** répond que la convocation assortie de l'ordre du jour des séances doit être adressée aux membres titulaires et suppléants du comité par voie électronique au moins quinze jours avant la séance et que le délai de la convocation en cas d'urgence peut être ramené à huit jours. Elle précise que les documents doivent être envoyés au plus tard huit jours avant la date de séance, comme cela est indiqué à l'article 3.3 page 6 du règlement intérieur du CSAS.

**Monsieur Létin** demande un arrêté de contingence et évoque l'idée d'avoir un calendrier des réunions des instances du CSAS pour l'année.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond qu'un calendrier avec les instances du CSAS a déjà été communiqué aux membres.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le procès-verbal du CSAS du jeudi 26 septembre 2024.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
<b>Nombre de votants</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>10</b>
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	4	3	3	10
<b>Avis favorable</b>				

**Le procès-verbal du CSAS du jeudi 26 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.**

## **B. Affaires ressources humaines**

### **1. Campagne d'emplois enseignants-chercheurs – année 2025**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** présente le tableau de la campagne d'emplois enseignants-chercheurs – année 2025 avec huit postes, un à l'UFR SEN, quatre à l'UFR SJE, un à l'UFR STAPS et deux à la faculté Roger Toumson.

**Monsieur Robin** précise qu'il n'y a pas l'avis du conseil de l'UFR STAPS car ce dernier n'est pas complet et ne peut pas se tenir mais qu'une réunion collégiale et transparente a eu lieu avec l'administrateur provisoire et des membres de l'UFR. Il manquait des représentants des étudiants et des représentants des administratifs.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le tableau de la campagne d'emplois enseignants-chercheurs – année 2025.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
<b>Nombre de votants</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>10</b>
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	4	3	3	10
<b>Avis favorable</b>				

**Le tableau de la campagne d'emplois enseignants-chercheurs – année 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.**

### **2. Campagne d'emplois BIATSS – année 2025**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** présente les deux tableaux de la campagne d'emplois BIATSS – année 2025. Elle indique que le premier tableau concerne le repyramidage d'un poste C ADJAENES en ATRF et le second tableau, la campagne de publication composé de cinq postes.

**Monsieur Létin** demande si la première ligne du tableau relative au repyramidage du poste C concerne un personnel présent pour lequel le poste serait transformé en opérateur logistique.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond qu'il s'agit d'un support vacant.

**Madame Coquin-Boussissi** demande ce qu'il en est des postes vacants de l'UFR SJE.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond que le conseil de l'UFR SJE n'a pas fait de demande pour les postes vacants.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur les tableaux de la campagne d'emplois BIATSS – année 2025.

	<b>FSU</b>	<b>SPEG</b>	<b>UNSA</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>10</b>
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	4	3	3	10
<b>Avis favorable</b>				

**Les deux tableaux de la campagne d'emplois BIATSS – année 2025 sont approuvés à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.**

### **C. Affaires institutionnelles**

#### **Horaires d'ouverture du Pôle Guadeloupe**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** présente le document relatif aux horaires d'ouverture du Pôle et précise qu'une seule modification a été apportée par rapport à l'ancien document. Cela concerne les horaires pour le campus du Camp Jacob. Une fermeture à 19 heures est souhaitée notamment pour la tenue des activités du SUAPS sur le campus.

**Madame Rémi** souhaite savoir ce qu'il en est de la couverture en matière de sécurité, notamment à l'ouverture et à la fermeture pour le campus du Camp Jacob. Elle demande si le vote donne la garantie qu'il y aura des moyens mis en place. Elle ajoute qu'il n'y a pas de personnel présent avant 6 heures.

**Monsieur Létin** ajoute que le Camp Jacob manque de signalétique et qu'il s'agit d'un beau campus.

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** précise que la prise de poste se fait au plus tôt à 6h30

*Procès-verbal du comité social d'administration spécial du 14-11-2024*

comme indiqué dans le document transmis par le service des ressources humaines. Les horaires d'ouvertures seront remontés à la DAJI, notamment pour les aspects liés à l'assurance. Ce point est géré par le service des affaires juridiques.

**Monsieur Robin** explique qu'il arrive très tôt le matin. Les agents de sécurité sont déjà présents et circulent sur le campus fréquemment. Il ajoute que les femmes de ménage sont présentes également sur le campus.

**Madame Seveno** explique que cette demande d'extension des horaires est liée au fait que les amplitudes actuelles ne permettent pas de planifier les séminaires de recherche. Elle ajoute qu'il y a des agents sur le campus qui ouvrent et ferment les salles.

**Madame Rémi** répond qu'ainsi il n'y a pas besoin d'autre personnel car il y a les agents de sécurité et une assurance qui couvrent ces nouveaux horaires.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** explique qu'il y a des agents logistiques qui ouvrent et ferment les portes sur le campus du Camp Jacob car il s'agit d'un site fermé. Elle précise qu'il s'agit d'un budget mais que la sécurité n'a pas de prix. Elle ajoute que la bibliothèque ferme à 18h30 et que la gendarmerie est à proximité.

**Madame Aubatin** explique qu'il lui a été signalé qu'un individu dormait au niveau de la bibliothèque.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande si cette information est récente.

**Madame Aubatin** répond qu'on lui a donné cette information récemment.

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** demande si cette information a été remontée au directeur de la bibliothèque.

**Madame Aubatin** répond que la personne a fait remonter ce problème au directeur de la bibliothèque et que rien n'a été fait.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** indique qu'elle se renseignera et par rapport à la signalétique du campus du Camp Jacob, qu'elle sollicitera le directeur de la DPI pour la mise en place.

**Monsieur Létin** revient sur la partie en gras qui concerne le personnel dûment autorisé, des agents d'entretien des sites, du personnel logé sur le campus du Morne Ferret, du personnel d'astreinte de la DSIN et des agents de sécurité et explique que certains agents d'astreinte n'ont pas accès au site et suggère de trouver une procédure qui permettrait aux agents de pouvoir les avoir.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** explique que le directeur adjoint de la DSIN possède les accès et qu'il s'agit d'une organisation interne au sein du service.

Il ne peut y avoir d'intervention sans qu'il ne soit informé. Elle prend note de la remarque.

**Monsieur Létin** demande si la barrière verte peut rester ouverte car il lui ait déjà arrivé de devoir l'enjamber.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** explique que la barrière verte est programmée mais que les agents peuvent faire le tour s'il y a des astreintes. Si la barrière reste ouverte, il y a un risque de dégradation du site universitaire, de casse des lecteurs de badges et de la barrière.

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** précise qu'il ne faut pas enjamber la barrière pour des raisons de sécurité et indique que lorsqu'il y a une astreinte, le Pôle est en contact avec le directeur adjoint et c'est ce dernier ou l'agent de sécurité qui ouvre. Elle précise qu'avant une intervention, il faut que le Pôle soit informé pour la sécurité des agents.

**Madame Rémi** demande si l'assurance joue par rapport à cette notion d'astreinte, que le Pôle soit informé ou pas.

**Monsieur Létin** dit qu'il s'agit d'une question très pertinente et ajoute qu'il peut y avoir des interventions de jour et de nuit.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond qu'il faudrait soumettre cette question au service de la DSIN qui est un service central et non polaire et précise que les horaires sont votés en conseil d'administration.

**Monsieur Létin** demande si au niveau du bâtiment recherche, il peut y avoir un interphone pour accéder au bâtiment pour se signaler.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** propose d'en discuter lors des questions diverses car cela ne concerne pas les horaires d'ouverture.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur les horaires d'ouverture du Pôle Guadeloupe.

	<b>FSU</b>	<b>SPEG</b>	<b>UNSA</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>10</b>
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	4	3	3	<b>10</b>
<b>Avis favorable</b>				

**Les horaires d'ouverture du Pôle Guadeloupe sont approuvés à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.**

## **D. Questions diverses**

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** répond à la question de madame Carène concernant les vestiaires du personnel logistique du Pôle en indiquant que cela a été abordé à plusieurs reprises lors des échanges avec eux et qu'un accord de principe sur des travaux pour les vestiaires été donné par la direction du Pôle. Elle ajoute que le service logistique doit proposer des devis pour la mise en place de ces travaux et exprimer ses besoins. Il s'agit de l'un des objectifs de l'année 2025.

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** reprend la question de madame Carène concernant les salles de travaux pratiques et répond que cela va être remonté à la DSIN.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond à la question de madame Aubatin concernant le bâtiment recherche qui n'est pas équipé en réceptacles. Elle répond que cette mise en place de réceptacles fait partie d'un projet présent dans le budget 2025 et qu'il y aura des réceptacles dans les différentes composantes. Concernant le papier toilette, le problème va être remonté à la société.

**Monsieur Létin** revient sur la question de madame Carène concernant les équipements en réseau WIFI et explique que les équipements réseaux ont été commandés et sont en cours de déploiement. L'accès au réseau est une question de temps.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** reprend la question de madame Tassius concernant les chiens errants présents sur le site et répond qu'un premier travail a été fait.

**Madame la RAF/DGSA** ajoute qu'une entreprise est intervenue la veille pour les chiens errants.

**Madame Martial** indique qu'il y avait un chien errant à l'INSPE qui perturbait les étudiants et qu'il y a également des étudiants qui nourrissent les chiens.

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** répond que la RAF de l'INSPE a fait remonter cette information au Pôle et que le contact du service au niveau de la ville en charge de ces questions lui a été transmis.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** revient sur la question de madame Seveno concernant la remise en état de l'amphithéâtre Gerty Archimède et répond que comme précisé dans ses propos liminaires qu'il fait partie des priorités pour l'intervention de l'entreprise de maintenance. Elle devrait intervenir d'ici quelques semaines.

**Madame Seveno** demande si le campus peut organiser des manifestations dans l'amphithéâtre.

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** répond que le dysfonctionnement dans cet



amphithéâtre n'est pas encore connu et par conséquent, elle ne connaît pas encore le délai de réparation.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** revient sur la question de madame Aubatin concernant la mise à disposition d'un local syndical et répond que le Pôle est en attente du retour du service juridique et qu'elle propose de faire la demande de réservation d'une salle qui sera mise à disposition pour le syndicat.

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** aborde la question de madame Rémi concernant la mise en place de la formation spécialisée et répond que le Pôle souhaite la mettre en place pour janvier 2025 en prenant en compte les délais à respecter pour la convocation puisqu'il y a une élection à réaliser. Le Pôle et la direction des affaires juridiques et institutionnelles travaillent en collaboration pour mettre en place les choses correctement.

**Madame Rémi** explique que dans l'ordre du jour doit figurer les points qui sont soumis au vote. Ce point n'est pas dans le règlement intérieur mais dans le décret.

**Madame Coquin-Boussissi** demande si des travaux vont être effectués concernant le manque d'éclairage devant la faculté SJE. Elle demande également si des travaux vont être effectués pour faciliter l'accès à un étudiant en fauteuil roulant électrique. Elle soulève également le non-fonctionnement de l'ascenseur, la détérioration des bâtiments à cause du mauvais temps et la présence de moisissure dans certaines salles.

**Madame Rémi** ajoute que l'étudiant en fauteuil roulant a du mal à accéder à la salle informatique également.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond que l'électricien est sur le dossier de l'éclairage comme indiqué dans les propos liminaires. Elle ajoute que la réparation de l'éclairage devant le Pôle est en cours et indique que depuis plusieurs semaines, les agents travaillent sur l'éclairage extérieur. Au niveau du Pôle, l'éclairage est presque entièrement opérationnel et qu'il s'agit d'un dossier complexe. Pour la bibliothèque, la mise en place de l'éclairage se fera de manière progressive.

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** reprend la question de madame Coquin-Boussissi concernant l'accès à l'étudiant en fauteuil roulant et répond qu'il y a eu un échange avec la RAF de SJE par rapport à l'ascenseur et que nous sommes en attente du retour de l'entreprise en charge. Concernant l'accessibilité globale, la chargée de mission de la Vice-présidente va intervenir avec la DPI pour faciliter les déplacements de l'étudiant comme cela a été fait au niveau des salles EE et BH avec la mise en place d'une rampe.

**Madame Coquin-Boussissi** explique qu'il y a une incohérence entre MyUA et Hyperplanning et que la mise à jour entre les deux n'est pas automatique.

**Monsieur Létin** répond que MyUA est un annuaire qui référence l'ensemble des ressources à disposition. Dans cet annuaire, il indique qu'il existe Hyperplanning et précise que quand l'étudiant sélectionne cette ressource, il est automatiquement redirigé

vers l'application.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond à la question de madame Coquin-Boussissi concernant les inondations et les travaux de l'UFR SJE. Elle indique que ces derniers ont déjà été effectués au niveau de la salle du conseil. Les problèmes restants doivent être remontés au Pôle pour transmission à la DPI.

**Madame Rémi** explique que la salle du conseil de l'UFR SJE est ouverte et qu'il y a plein de gravats et demande la raison.

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** répond que le nettoyage est à réaliser mais que l'eau ne coule plus du plafond. Elle demandera à la RAF de l'UFR SJE de fermer cette dernière.

**Madame Carène** souhaite savoir si le Pôle est en contact avec la ville de Pointe-à-Pitre ou le Département par rapport à l'entrée du campus qui s'inonde par temps de pluie.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond que la ville est informée au regard des dégâts causés par la précédente inondation.

**Madame Aubatin** demande si c'est possible d'entretenir l'allée du Crous c'est-à-dire la voie entre le campus et le Crous en cas d'évacuation.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond que cet espace n'appartient pas à l'université et qu'elle ne sait pas qui doit en assurer la gestion.

**Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe lève la séance à 09h40.**

*La secrétaire de séance*

*Caroline Seveno*

*CORDOVAL chloé*

*Jean Alexis*

C. JEAN-ALEXIS

*Caroline Seveno*

Caroline Seveno